

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 670

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

670

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 670 3 février 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

Le défi solitaire de Christian Grobet

Dans le paysage politique genevois, la modification la plus importante de ces dernières années est certainement l'arrivée du socialiste Christian Grobet à la tête du Département des travaux publics. Événement important et quelque peu surréaliste: hier, avec les libéraux et le dernier d'entre eux, J. Vernet, la politique genevoise en matière d'urbanisme, de logement, de génie civil, aurait pu illustrer jusqu'à la caricature un petit manuel marxiste, au chapitre de la dépendance de l'Etat bourgeois par rapport aux promoteurs et autres «capitalistes».

Et voici que cette succession de magistrats libéraux débouche sur un bouillant avocat qui depuis une décennie mène contre eux à l'Asloca (Association genevoise des locataires) et au Grand Conseil le combat des locataires et qui avait été l'un des artisans de cette initiative populaire contre les démolitions, bloquée depuis des années par la majorité du Grand Conseil.

Première surprise des Genevois: le parlementaire quelque peu agressif cachait un magistrat, un homme décidé, tourné vers la réalisation, capable de susciter les appuis nécessaires à la politique qu'il a choisie.

Deuxième «surprise»: une politique tout à fait différente est mise en œuvre, même si elle est fondée sur la même législation.

Jusqu' alors, le Département des travaux publics avait transformé en règle les exceptions aux interdictions en matière de démolition, de transformation d'appartements en bureaux, en matière de «gabarits» maximums. Désormais, les exceptions redeviennent exceptionnelles, le logement — et surtout le logement social, totalement négligé — devient la préoccupation prioritaire.

Ainsi, le projet concernant l'ancien Palais des expositions prévoyait de faire tout d'abord démarrer les bâtiments universitaires et reléguait les logements à l'endroit le plus défavorable; tout cela sera inversé.

Chaque fois que cela est possible, Christian Grobet descend sur le terrain et engage la discussion avec la population intéressée.

Cette volonté de dialogue, servie par une presse jusqu'à maintenant étonnamment positive, coexiste avec un exercice très solitaire des responsabilités.

Cette constante solitaire d'un tempérament pourrait être un sérieux handicap à la longue, si l'on ajoute à l'ambition des objectifs visés la puissance des intérêts adverses. Des organisations populaires directement concernées devraient pouvoir être mobilisées en soutien; des spécialistes, urbanistes, économistes, démographes, devraient appuyer l'entreprise de leur réflexion.

Par ailleurs, une politique aussi ambitieuse en matière de logement et de cadre de vie ne peut réussir sans un début de consensus. On devine que Christian Grobet s'y emploie tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil.

Restent les promoteurs, pour lesquels la nouvelle politique représente un sérieux manque à gagner; ce sont là à la fois des adversaires résolus et des professionnels efficaces. Un compromis doit-il, peut-il être trouvé avec ceux d'entre eux qui admettent la modification de la situation? La question est encore ouverte...

Le défi que vient de lancer le jeune magistrat socialiste, à l'heure d'une crispation droite-gauche toujours plus manifeste, est exemplaire. Au-delà même des frontières genevoises. Mais il n'en est qu'à ses débuts, dans un secteur vital de l'économie cantonale. La situation est favorable à Christian Grobet, qu'il s'agisse de la crise du logement ou du ras-le-bol face au béton de ses prédécesseurs. Mais ses adversaires disposent de moyens considérables. Rien n'est encore joué.